

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° DN598**

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« La fidélisation des réservistes passera également par la mise en place de passerelles entre l'armée d'active et la réserve. Cela permettra aux réservistes qui le souhaitent de passer plus facilement de la réserve à l'armée d'active et inversement, tout en garantissant la continuité de leur avancement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de faciliter le passage de la réserve à l'armée d'active par la création de dispositifs « passerelles » entre ces deux entités. Cela s'inscrit également dans une démarche de fidélisation des réservistes. En effet, pour certaines personnes, la réserve peut apparaître comme un engagement probatoire, avant une éventuelle candidature pour intégrer l'armée d'active. Faciliter cette transition pour les personnes exerçant déjà des activités de réserve permettra de renforcer l'attractivité de la réserve opérationnelle et donc d'intensifier le recrutement de réservistes.